

République Française
 Département SEINE ET MARNE
BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 27/05/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
52	30	35

Vote		
A l'unanimité		
Pour : 35	Contre : 0	Abstention : 0

L'an 2025, le 27 Mai à 18:30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur POTEAU Christian, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers le 20/05/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes et publiés sur le site internet de la CCBRC le 20/05/2025.

Présents : M. POTEAU Christian, Président, Mmes : BALLABENE Sandra, BARRES Fabienne (visioconférence), BOISGONTIER Béatrice, DESNOYERS Monique, DUMENIL Stéphanie (visioconférence), DUTRIAUX Nathalie (visioconférence), HELLIAS Aline, LUCZAK Daisy, MOTHRE Béatrice, NINERAILLES Brigitte, PONSARDIN Catherine, TAMATA-VARIN Marième, TORCOL Patricia, VAROQUI Geneviève, VIEIRA Patricia, MM : BELFIORE Elio, CHANUSSOT Jean-Marc, GERMAIN Jean-Luc, JAROSSAY Gilbert (visioconférence), JEANNIN Hervé (visioconférence), MEDEIROS Manuel, MOTTE Patrice (visioconférence), POIRIER Daniel (visioconférence), PRIOUX Pierre-François, RACINE Pierre, ROSSIGNEUX Gilles, SAINT-JALMES Patrice, SAOUT Louis Marie, VIGIER Mathias

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : CASEAUX Hubert à M. SAOUT Louis Marie, GROSLEVIN Gilles à M. VIGIER Mathias, ROMAIN Emilian à Mme VAROQUI Geneviève, ROUSSELET Gérard à Mme BOISGONTIER Béatrice, THIERIOT Jean-Louis à M. POTEAU Christian
 Excusé(s) : M. CAMEK Julien

Absent(s) : Mmes : GIRAUT Muriel, KUBIAK Françoise, PASQUET Hélène, SALAZAR Joëlle, VIBERT Nicole, MM :ANTHOINE Emmanuel, BARBERI Serge, BETTENCOURT François, CALVET Jean, CHAMPIN Gérard, GUECHATI Amin, LAGÜES-BAGET Yves, NESTEL Gilles, REMOND Bruno, VENANZUOLA François, WOCHENMAYER Jonathan

A été nommé(e) secrétaire : M. BELFIORE Elio

2025_80 – Acquisition d'une parcelle située sur la commune de Soignolles-en-Brie

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du Président,
 Vu les statuts de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux,
 Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du Mardi 20 mai 2025 d'autoriser le Président à se prononcer pour la liquidation et la dissolution de la Sem bi-metha 77 lors de l'assemblé générale extraordinaire prévue le 26 juin 2025.

Vu l'avis favorable de la conférence des Maires le Jeudi 22 mai 2025, d'autoriser le Président à se prononcer pour la liquidation et la dissolution de la Sem bi-metha 77 lors de l'assemblé générale extraordinaire prévue le 26 juin 2025.

VU la délibération du 27 mai 2025 qui modifie l'intérêt communautaire,

Considérant que la Communauté de Communes s'était engagée avec la SEM ile de France dans le cadre d'une convention de partenariat avec la CCBRC signée le 21 octobre 2021 à réaliser deux maisons médicales l'une sur la commune de Soignolles en Brie et l'autre sur la commune de Champeaux.

Considérant qu'en raison de l'absence de viabilité économique et de l'absence de nouveaux médecins voulant s'installer sur le territoire, la SEM ile de France dans son courrier du 7 avril 2025 annonce officiellement par écrit à la CCBRC l'abandon du projet pour les deux maisons de santé, faute de réunir les conditions nécessaires à sa mise en œuvre,

Considérant que la SEM ile de France a proposé de vendre la parcelle 273 d'une superficie de 543 m² située Chemin des côtes à Soignolles en Brie au Maire de la commune. Celui-ci a confirmé officiellement au Président de la CCBRC dans son courrier du 6 mai 2025 que la commune de Soignolles en Brie n'avait pas l'intention de racheter cette parcelle mais qu'elle serait favorable à ce que la communauté de communes puisse l'acquérir,

Considérant qu'il convient de préserver cette parcelle et de constituer une réserve foncière dans le cadre d'un projet d'intérêt général conformément au PLU de la commune,

Considérant que le prix de cette parcelle est de 72 000 € TTC correspondant au prix du foncier et d'une quote part des frais engagés par les études préalables à l'obtention du permis de construire.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE l'acquisition de la parcelle 273 d'une superficie de 543 m² située Chemin des côtes 77111 Soignolles en Brie.

AUTORISE le Président à entreprendre l'ensemble des demandes et signer l'ensemble des documents nécessaires à l'acquisition de la parcelle.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Pour copie conforme :
Au Châtelet-en-Brie, le 02/06/2025
Le Président,
Christian POTEAU

Le Secrétaire de séance,
M. BELFIORE Elio



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de 2 mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet conformément à l'article L.231-4 du code des relations entre le public et l'administration. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois. La saisine du Tribunal Administratif peut s'effectuer par voie dématérialisée par l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 03/06/2025

Reçu en préfecture le 03/06/2025

Publié le 03/06/2025

Berger
Lefrault

ID : 077-200070779-20250602-2025_80-DE